COMPTE-RENDU REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/10/2021
COMMUNE DE CHAMBOEUF

Nombre de conseillers : en exercice : 19
Présents : 13
Votants : 18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 octobre 2021 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 21/10/2021

Etaient présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM Françoise GUILLOT, Gabriel Bénier, Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Ludovic ANGENIEUX, Séverine KOSMALA, Karine BONNIE, Teddy CREPIN, Emmanuelle MONTERYMARD, Blandine BARRIOL, Philippe GUYOT et Pascal VIGOUROUX Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Bernard FAURE, Marie GAILLARD, Axelle MILLION-BRODAZ, Virginie PERBET, Bertrand MANUGUERRA et Sébastien JACQUET
Procurations de vote : Bernard FAURE a donné pouvoir à Françoise GUILLOT, Axelle MILLION-BRODAZ a donné pouvoir à Blandine BARRIOL, Bertrand MANUGUERRA a donné pouvoir à André CHARBONNIER, Virginie PERBET a donné pouvoir à Karine BONNIE, et Sébastien JACQUET a donné pouvoir à Gabriel Bénier.

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Jean Claude BORY

Retours sur les derniers comptes rendus :

- ✓ Approbation du compte rendu de la réunion du 7 septembre 2021 : aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.
- ✓ Les différentes commissions : pas de remarque.

Ordre du Jour :

1. LES FINANCES :

Les loyers des locaux paramédicaux et Café Ragey :

Par délibérations en date du 8/07/2021 et du 10/12/2020, le CM a approuvé les baux pour la location des locaux pour le cabinet de kinésithérapie et l'ostéopathie, ainsi que pour le Café Ragey.
Ces délibérations n'ont pas fait de remarque au contrôle de légalité mais la trésorerie publique demande que ces loyers soient assujettis à la TVA ; **précision soumise au C.M. et approuvée à l'unanimité.**

Les subventions aux associations :

Lors de l'élaboration du Budget primitif, toutes les subventions allouées aux différentes associations n'ont pas été fixées ; il est proposé les montants suivants :

Associations	**Subv proposée**	**Vote du CM**	**obs.**
APE CHAMBOEUF	250 €		Voyage scolaire printemps 2021
USGC	800 €	800 €	Subv prévue au BP
Tennis Club	700 €	700 €	Subv prévue au BP
Harmonie de Veauche	100 €	100 €	Subv prévue au BP
Cté animation hôpital ST GALMIER	640 €	640 €	Subv prevue au BP
Lacolo 41	100 €		
ADMR DES COLLINES	100 €		
ADMR CHAMBOEUF	100 €		
ART SCENE	100 €		
AVENIR CULTUREL	150 €		300 € en 2019
CLUB LA JOIE DE VIVRE	150 €		
ECOLE DE MUSIQUE DE ST GALMIER	130 €		
FNACA	150 €		
GRAINES	150 €		
SOUVENIR FRANCAIS	50 €		
AFR CHAMBOEUF	300 €		460 € en 2019
Prévention routière	80 €		
OMS	1 500 €		
Balades Littéraires	250€		
TOTAL =	5 800 €		6 600 € prévus au BP

Propositions acceptées à l'unanimité.

La décision modificative :

Une décision modificative est proposée au CM ; elle permet entre autres d'intégrer de nouvelles recettes et d'ajuster certaines dépenses :

- Pour le Budget de fonctionnement : 61 821 €

- Pour le Budget d'investissement : 4 944 €

Propositions acceptées à l'unanimité.

Les perspectives financières :

Le document « perspectives financières » transmis aux élus lors de la dernière réunion du CM, reprenait les simulations d'emprunts, leur incidence et l'évolution des annuités sur les prochaines a A ce jour, il est complété par un document reprenant les éléments du Pacte Fiscal et financier de SEM, en précisant l'impact sur l'imposition des foyers.

Les demandes de subventions :

Disposant de la quasi-totalité des devis pour les travaux de rénovation du groupe scolaire, il sera proposé au CM de valider différentes demandes de subvention auprès de la Région, et de l'Etat (au titre de la DETR ou du DSIL).
Le montant total des devis s'élève à 134 182,14€ HT

Proposition acceptée à l'unanimité.

2. LE SPANC :

Suite à un manque de précisions, ce point sera présenté au prochain C.M.

3. LE PERSONNEL :

Pour tous les cadres d'emplois, le nombre maximum d'agents titulaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion fixé par le CM après avis du comité technique (CDG).
Vu l'avis favorable du comité technique intercommunal, en date du 29/09/2021 il sera proposé au CM de se prononcer pour un taux de 100% pour tous les grades de la collectivité.

Proposition acceptée à l'unanimité.

4. LES BATIMENTS :

Café Ragey :

Lors de la dernière réunion du CM les élus ont retenu l'idée de couvrir la cour permettant ainsi de doubler la surface utile….
Restent en suspens, la sécurité (issue de secours), la technique de couverture,…le coût.
Depuis la famille SORLIN a été rencontrée, le sujet de la porte de secours (avec barre anti-panique) a été proposé, Mme et Mr SORLIN donnent leur accord pour l'ouverture.
Pour la couverture de la cour, le cabinet d'architecte a fait la proposition suivante :

- création totale d'une pièce comprenant le déplacement de la Pompe à chaleur +porte ajourée pour ventilation, isolation des murs, couverture totale en verrière coulissante et revêtement du sol en carrelage. Le tout pour un coût de 130 000€.

L'ensemble du C.M. n'adhère pas à cette proposition qui dénature notre « espace de cour » et propose d'étudier des solutions intermédiaires.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Propriété Marmillon :

Par courrier en date du 15 octobre la commune a été destinataire d'un courrier du département par lequel il l'informe de la vente de la maison Marmillon située au lieu-dit « Pont Volvon ».
Son coût, son emplacement, sa vocation amènent le CM à se prononcer sur l'intérêt ou non que représente cette propriété pour la commune.
Après la présentation du lieu et des photos de l'état de la maison, le CM se prononce pour l'achat de cette maison en laissant toute confiance à Mr le Maire pour négocier le prix auprès du département.

Résultats du vote *17 Pour, 1 abstention.*

5. PLAN DE RELANCE :

Point d'étape :

Au cours de la séance du 8 Juillet, le C.M. a retenu deux projets à inscrire dans le plan de relance de S.E.M.

Projet 1 : Essentiellement axé sur l'Orée du Bois et étendu à la Coulée Verte, ce projet sera intitulé « **Extension et aménagement de l'espace de loisirs Orée du Bois** » afin d'optimiser les subventions pour :

- La construction d'un abri multifonctions
- La construction d'un kiosque
- La réalisation des aires de jeux
- L'installation d'un bloc sanitaire
- La télésurveillance
- Un parcours de santé réparti sur les deux sites
- La création du verger des nouveaux nés
- L'installation de mobilier (table de pique-nique, bancs, poubelles..)

Projet 2 :

Intitulé « **Rénovation et équipement du complexe sportif de Champvert** », ce projet intègrerait :

- La construction d'un Pump Track
- La construction d'un Paddel
- La construction d'un City Stade
- Le remplacement de l'éclairage du stade
- La création de gradins
- La vidéo surveillance du site
- Le regarnissage du terrain synthétique
- L'installation de filets de protection
- L'acquisition de terrain pour parking et autres équipements

Pour la réalisation des gradins, le propriétaire du terrain, Mr Stéphane DAMIEN, a été rencontré sur le site. Un accord a été trouvé pour le prix du terrain, la surface achetée et les conditions particulières pour les clôtures. Le compromis de vente est en attente de signature.

Au Sud du terrain, , la réserve foncière représente 5000 m2 ; une surface de 2000m2 nous semble suffisante. Il a été proposé aux propriétaires de l'acheter dans l'intégralité et de laisser à l'exploitant la partie non utilisée.

Mission assistance Maîtrise d'ouvrage :

Le coût de ces différents travaux et projets prévus sur le site de Champ Vert et de l'Orée du bois étant supérieur à 100 000€ et bien qu'ils soient distincts les uns des autres, la préfecture demande qu'une procédure adaptée soit mise en place nécessitant un appel d'offres avec allotissement.

Pour l'élaboration des dossiers, et de la procédure adaptée il est proposé au CM de missionner le bureau d'études Bati ingénierie. Le coût pour cette mission est de 17 000€.

Après des échanges concernant ces projets et la proposition du bureau d'étude, *et à 17 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal* :

- Approuve la proposition d'honoraires du Cabinet Bati Ingénierie pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit un montant de 17 000 € HT,
- Autorise Mr le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

6. QUESTIONS DIVERSES :

Un enfant un arbre :
La 1ère édition regroupant les enfants nées en 2020 et 2021 aura lieu le 20 novembre 2021 à 10h30.

Courir pour des Roses :
La 1ère édition de « courir pour des Roses » aura lieu le samedi 11 juin 2022 (après-midi)

La fête de la Rose :
Elle aura lieu les 17 et 18 juin 2023
Toutes celles et ceux qui souhaitent s'impliquer dans l'organisation de ces manifestations peuvent s'inscrire dès à présent (voir liste des commissions).

Prochaine réunion du Conseil municipal : le 9 décembre 2021